



# RÉMY COINTREAU

Paris, le 24 juillet 2019, 14h00

## Assemblée Générale du 24 juillet 2019

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Rémy Cointreau s'est réunie le 24 juillet 2019 à Paris, sous la présidence de M. Marc Hériard Dubreuil.

### Paiement du dividende en numéraire :

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 2018-2019 et a fixé le montant du dividende à 1,65€ par action. Elle a également approuvé le versement d'un dividende exceptionnel d'1€ par action. Le dividende (ordinaire et exceptionnel) sera détaché le 12 septembre 2019 et mis en paiement à compter du 16 septembre 2019.

### Politique de rémunération (say on pay) et conditions financières de la cessation du mandat de Madame Chapoulaud-Floquet.

L'Assemblée Générale a approuvé la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019-2020 (vote ex-ante) et les éléments de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 à chaque dirigeant mandataire social de la Société (vote ex-post).

A la suite du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau tenus ce jour, et dans le respect du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, Rémy Cointreau rend publiques les conditions financières de la cessation du mandat de Madame Chapoulaud-Floquet.

### **Rémunération fixe au titre de l'exercice 2019-2020**

La rémunération annuelle fixe de Madame Chapoulaud-Floquet pour l'exercice 2019-2020 est inchangée et reste fixée à la somme brute de 731.400 euros (dont 631.400 euros de salaire fixe et 100.000 euros de prime d'impatriation).

La rémunération annuelle fixe qui sera versée à Madame Chapoulaud-Floquet au titre de l'exercice 2019-2020 sera calculée *pro rata temporis* à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'à la date de la prise d'effet de la cessation de son mandat de Directrice Générale.

### **Rémunération variable au titre de l'exercice 2019-2020**

Le montant de la rémunération variable annuelle que Madame Chapoulaud-Floquet pourra percevoir au titre de l'exercice 2019-2020 correspondra à un pourcentage de sa rémunération fixe qui pourra atteindre 100% si les objectifs quantitatifs et qualitatifs (à hauteur chacun de 50% du niveau cible) sont atteints, et atteindre jusqu'à 155% au maximum si les performances financières sont exceptionnelles par rapport aux objectifs.

Pour l'exercice 2019-2020, les objectifs quantitatifs sont fondés sur les critères suivants :

- Résultat opérationnel courant consolidé,
- Génération de trésorerie,
- Résultat net consolidé (hors éléments non-récurrents), et
- ROCE (rentabilité des capitaux engagés).

Les objectifs qualitatifs correspondant aux enjeux stratégiques de l'exercice en cours, telles que la RSE, sont fondés sur des critères préétablis et définis de manière précise qui ne peuvent être rendus publics pour des raisons de confidentialité.

La rémunération variable sera par ailleurs appliquée *pro rata temporis* à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'à la date de la prise d'effet de la cessation de son mandat de Directrice Générale.

Le montant de la rémunération variable annuelle de Madame Chapoulaud-Floquet pour l'exercice 2019-2020 sera arrêté par le Conseil d'administration qui arrêtera les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020, sur proposition du Comité Nomination-Rémunération.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, cette rémunération variable ne sera versée à Madame Chapoulaud-Floquet que postérieurement à l'Assemblée générale des actionnaires statuant en juillet 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

### **Engagement de non-concurrence**

Madame Valérie Chapoulaud-Floquet sera tenue à une obligation de non-concurrence d'une durée de 12 mois au titre de laquelle elle percevra une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de sa rémunération fixe et variable annuelle (dont la rémunération exceptionnelle perçue au titre de 2018-2019), soit la somme globale de 1.579.883 euros.

## Plans d'actions de performance en cours

Au regard des résultats exceptionnels de Rémy Cointreau qui ont permis une année record pour le groupe, avec des objectifs 2019-2020 réalisés avec un an d'avance, le Conseil d'administration - sur recommandation du Comité Nomination-Rémunération - a décidé que Madame Chapoulaud-Floquet continuerait de bénéficier des droits attachés aux 24.400 actions gratuites qui lui ont été attribuées au titre des Plans d'actions de performance adoptés les 22 novembre 2016 (acquisition définitive fixée au 22 novembre 2019), 21 novembre 2017 (acquisition définitive fixée au 21 novembre 2020) et 17 janvier 2019 (acquisition définitive fixée au 17 janvier 2023), sans que la cessation de ses fonctions ne vienne contrevenir à ces droits.

### Gouvernance :

Le Président a tenu à remercier Mme Florence Rollet et M. Yves Guillemot pour leur contribution essentielle aux travaux du conseil et des comités en qualité d'administrateurs indépendants et a rappelé l'importance de disposer au sein du Conseil de professionnels confirmés et d'un nombre significatif d'administrateurs indépendants, en particulier pour un groupe disposant d'un actionnaire de référence.

L'Assemblée a également approuvé le renouvellement, pour 3 ans, des mandats d'administrateur de M. Marc Hériard Dubreuil, M. Olivier Jolivet et la société Orpar, représentée par Mme Gisèle Durand.

L'Assemblée a enfin approuvé, pour une durée de 3 ans, les nominations de Mme Hélène Dubrule (administratrice indépendante) et Mme Marie-Amélie Jacquet :

### **Mme Hélène Dubrule**

Mme Hélène Dubrule est diplômée d'HEC en 1987 et a débuté sa carrière chez L'Oréal, où elle a occupé pendant près de 10 ans des postes de marketing de développement à la Division des Produits Grand Public puis de direction marketing à la Division L'Oréal Luxe. Elle est aussi diplômée d'EsmoD en 2001, école qu'elle a suivie à Séoul où elle a vécu pendant 4 ans.

Depuis maintenant 17 ans, elle exerce des responsabilités dans le Groupe Hermès, où elle a successivement été Directeur Marketing International Hermès Parfums, Directeur Général Hermès Soie et Textiles, Directeur Général Hermès Maison et Président de Puiforcat, pour conduire actuellement les activités du marché français en tant que Directeur Général Hermès Distribution France depuis juillet 2018.

Mme Hélène Dubrule pourra apporter au Conseil sa connaissance élargie des métiers du luxe et de l'art de vivre, son expérience des modèles de distribution *retail* comme *wholesale*, la vision internationale que lui confèrent les marques mondiales qu'elle a accompagnées, ainsi que sa

sensibilité aux évolutions du secteur du luxe vers l'expérientiel et l'omnicanal. Enfin sa compréhension des enjeux des entreprises familiales cotées et son intérêt pour les sujets de RSE et de développement durable seront appréciables pour le Conseil

Mme Hélène Dubrule sera proposée en qualité de membre du Comité Responsabilité Sociale et Environnementale

### **Mme Marie-Amélie Jacquet**

Diplômée de l'ESCP-EAP en International Finance, Mme Marie-Amélie Jacquet a débuté sa carrière chez Société Générale Investment Banking à Londres puis a rejoint NM Rothschild & Sons pour occuper plusieurs postes au sein de l'équipe Capital Goods du département Fusions/Acquisitions. Elle a par la suite occupé des postes de Contrôle de gestion chez Rémy Cointreau.

La nomination de Madame Marie-Amélie Jacquet renforcera la présence au Conseil d'administration de dirigeants dotés d'une expérience dans la finance, y compris au sein du Groupe. Madame Marie-Amélie Jacquet apportera également une connaissance approfondie des équipes et des clients, acquise lors de ses missions de représentation sur les différents marchés.

Mme Marie-Amélie Jacquet sera proposée en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration, en remplacement de M. François Hériard Dubreuil.

Ainsi, le Conseil d'administration est constitué de 12 membres. Son taux de féminisation et d'indépendance s'élève à 50%, en parfaite adéquation avec les recommandations AFEP-MEDEF.

Le Président a enfin annoncé que le Conseil d'administration nommerait Madame Caroline Bois (fille de M. François Hériard Dubreuil) en qualité de censeur à l'issue de l'Assemblée. Cette nomination, avec la présence de Madame Laure Hériard Dubreuil (fille de M. Marc Hériard Dubreuil), administrateur, Monsieur Elie Hériard Dubreuil (fils de M. Michel Hériard Dubreuil), censeur, et de Madame Marie-Amélie Jacquet (fille de Mme Dominique Hériard Dubreuil), Vice-Présidente, prépare la transition générationnelle, nouvelle étape avant le retrait progressif de l'actuelle génération.

Contact : Laetitia Delaye – 07 87 25 36 01